

## Applicable sur l'ensemble des niveaux de jeu Jeunes et Adultes.



o Arrêt du temps de jeu par le juge arbitre.

o Le juge arbitre reste proche de la personne qui a subi le choc jusqu'à l'arrivée d'une personne autorisée.

o Le juge arbitre effectue le geste autorisant 2 personnes à venir soigner le blessé.

o Le juge arbitre signale le Carton Blanc au joueur qui le regarde puis à la table de marque en se rapprochant de celle-ci.

o La question à l'officiel d'équipe de la reprise ou non de son joueur n'est plus posée par le juge arbitre.

o L'arbitre doit s'assurer que le secrétaire à cocher cette case sur la FDME avant la reprise du jeu.